

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 24 septembre 2024 à 18h30

PRESENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :	M ^{me} Rawand Akiki M ^{me} Bouchra Khattab M. Rida Zerrok M ^{me} Mouna Ghribi
Membres parents substitués :	aucun
Membres parents absents :	aucun
Représentants du personnel :	M ^{me} Sarah Mireille Aoun, enseignante M ^{me} Joy Eid, enseignante, accueil M ^{me} Chantal Challita, orthopédagogue
Membre de la direction :	M ^{me} Julie Lefebvre, directrice
Membre de la communauté :	M ^{me} Pia Hasrouni

Étaient absents : M^{me} Maryam Seyfaee, technicienne au SDG
M^{me} Valérie Tremblay, directrice adjointe

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h33.

Rôles	Gardien du temps :	M ^{me} Chantal Challita
	Secrétaire :	M ^{me} Julie Lefebvre

MOT DE BIENVENUE

Mme Akiki, présidente, souhaite la bienvenue à tous et en particulier aux nouveaux membres du CÉ. Mme Akiki mentionne également une formation obligatoire que les nouveaux membres doivent impérativement suivre cette année. Mme Lefebvre enverra l'information concernant ces capsules de formations obligatoires.

Mme Lefebvre souhaite également à tous la bienvenue et fait part au conseil d'établissement que nous avons une superbe rentrée scolaire.

Mme Akiki demande à modifier l'ordre du jour de la présente séance afin que l'élection du président.e et vice-président.e soit ajoutée. Accepté à l'unanimité.

Une nouvelle version de l'avis de convocation se retrouve en annexe.

Résolution 2024-09-24-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 27 septembre 2022 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé modifié pour la séance ordinaire du 24 septembre 2024.

Résolution 2024-09-24-02

2. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE D'ELECTION

Mme Julie Lefebvre est élue à titre de secrétaire d'élection.

3. PROCEDURE D'ELECTION ET ELECTION AU POSTE DE PRESIDENT.E ET VICE PRESIDENT.E M^{me} Julie Lefebvre explique la procédure d'élection.

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

Pour combler un mandat complet à la présidence ;

Mme Akiki propose sa candidature au poste de présidente.

Aucune autre candidature n'est proposée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Khattab, il est résolu :

DE CHOISIR Mme Rawand Akiki comme présidente du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025.

Résolution 2024-09-24-03

Pour combler un mandat complet à la vice-présidence ;

Madame Rawand Akiki propose la candidature de Mme Mouna Ghribi au poste de vice-présidente.

Mme Ghribi accepte.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Rawand Akiki, il est résolu :

DE CHOISIR Mme Mouna Ghribi comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025.

Résolution 2024-09-24-04

4. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE

Mme Lefebvre propose la candidature de Mme Pia Hasrouni, ICS associée à notre établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Rawand Akiki, il est résolu :

DE CHOISIR Mme Pia Hasrouni comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025.

Résolution 2024-09-24-05

5. COURRIER

Aucun courrier

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024, plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sarah Mireille Aoun, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

Résolution 2024-09-24-06

7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

7.1 VOIR 6.2 DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Mme Lefebvre présente à l'assemblée le nouveau tarif provenant du Ministère pour l'année scolaire 2024-2025.

CONSIDERANT QUE en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu doit approuver la tarification, proposé par Mme Lefebvre.

EN CONSEQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tarification du service de garde de l'école Henri-Beaulieu, tel que proposé par Madame Lefebvre dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie.

Résolution 2024-09-24-07

8. POINTS POUR ADOPTION

8.1 Règles de régie interne

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 67 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu doit établir ses règles de régie interne.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Sarah Mireille Aoun, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de Régie interne du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

Résolution 2024-09-24-08

8.2 Calendrier des séances

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 67 de la LIP, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'établissement ont élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Khattab, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour les travaux du conseil d'établissement, le calendrier de travail 2024-2025, tel que proposé dont une copie se trouve en annexe :

Résolution 2024-09-24-09

8.3 Budget de fonctionnement

Un budget de 375 \$ est alloué au conseil d'établissement. Mme Lefebvre explique que les budgets des années précédentes ont été dépensés de belle façon, soit pour la visibilité d'élèves méritants (Tableau d'honneur), en soutien à la cérémonie des finissants (achats de cadeaux) qui ont plu aux élèves et apport à la revitalisation de la bibliothèque.

Pour 24-25, le CÉ souhaite réfléchir à une nouvelle proposition de projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Zerrok, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement. Le choix du projet sera discuté lors d'une séance ultérieure.

Résolution 2024-09-24-10

8.4 Dénonciation du conflit d'intérêt

M^{me} Julie Lefebvre informe le conseil d'établissement que si un sujet traité implique directement un membre du conseil d'établissement, celui-ci doit faire une déclaration de conflit d'intérêt en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Tous les membres ont signé le formulaire. Une copie du formulaire se trouve en annexe.

9. POINTS POUR APPROBATION

9.1 Programme d'activités intégrées

Montants disponibles pour les activités intégrées pour l'année scolaire 2024-2025 :

25\$: Activité de toutes sortes, dont École Montréalaise pour tous.

30\$: Sorties scolaires en milieu culturel (catalogue).

Plusieurs activités sont déjà réservées.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre

CONSIDÉRANT que la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er paragr. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Joy Eid, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2024-09-24-11

10. POINT POUR CONSULTATION

10.1 Mme Lefebvre présente les *Normes et modalités d'évaluation du personnel enseignant* pour l'année scolaire 24-25. Une copie du barème des manifestations est déposée en annexe. Les normes et modalités d'évaluation se retrouveront sous peu sur notre site internet.

11. POINTS D'INFORMATION

11.1 Mot du représentant de la communauté

Mme Hasrouni explique avoir le désir d'organiser plusieurs activités afin de renforcer le lien famille-école et créer un réseautage chez nos parents.

11.2 Rapport des enseignants

Les enseignants sont ravis du début de l'année scolaire et de l'intégration des élèves d'accueil (activités faites de concert avec les classes du régulier). La fête de la rentrée a été une réussite pour nos élèves qui l'ont beaucoup appréciée. Les rencontres de parents du début de l'année se sont également très bien déroulées.

Mme Sarah nomme également que la classe multi du 2^e cycle est un beau défi et que le tout fonctionne à merveille.

11.3 Rapport du service de garde

Mme Lefebvre parle de la difficulté d'accueillir en début d'année un trop grand nombre d'élèves non-inscrits et pense à un plan pour 25-26 afin de prévoir le coup.

Mme Akiki mentionne qu'aucune sortie n'est prévue durant les journées pédagogiques avec le service de garde contrairement à d'autres écoles. Mme Lefebvre explique les défis liés aux sorties autogérées. Un suivi sera fait avec Mme Seyfae.

11.4 Rapport de la direction

Mme Lefebvre explique que nous avons un excellent début d'année pour tous. Autant les élèves que les membres du personnel sont heureux dans l'école et le climat est très sain. Les classes d'accueil se déploient très bien. Nous sommes toujours à la recherche d'un psychoéducateur. Le mandat de psychologie sera offert par le CEP du CSSMB et Mme Corine reprendra un mandat d'évaluation et de rôle conseil à raison d'une journée/semaine les mardis en orthophonie.

Mme Lefebvre explique le financement du projet chorale Harmonie Henri-Beaulieu nous permettant de ne faire payer que 20\$ pour la session jusqu'en décembre. (Financement permis par une mécène, fondation Sault-Saint-Louis).

12 VARIA

Mme Khattab nomme que la cloche à la salle polyvalente est vraiment forte, ce qui est vrai. Mme Lefebvre verra à nouveau à faire réduire le son de la cloche. Cependant, il a été nommé à plusieurs reprises à la direction qu'il est impossible de ne baisser que ce local, tout est interrelié. A suivre.

Aucun point n'est discuté en varia.

13 LEVEE DE LA SEANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

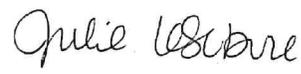
DE LEVER la séance ordinaire du 24 septembre 2024 à 20 :04.

Résolution 2024-09-24-12

Prochaine séance : 12 novembre 2024 à 18h30



Rawand Akiki
Présidente



Julie Lefebvre
Directrice

ANNEXES

Annexe 1. Avis de convocation modifié

Centre
des services scolaires
Marjorie-Bourgeois

Québec

École Henri-Beaulieu

235, rue Biegnier
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-352-0742



Avis de convocation

RÉVISÉ

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 24 septembre 2024 à 19h30
Au local d'Arts

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Présences et quorum
- Rôles : gardien du temps
- Mot de bienvenue : Présentation des fonctions et pouvoirs du CE et Formations obligatoires 5 minutes
- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour 2 minutes
- 2. Nomination d'un.e secrétaire d'élection 2 minutes
- 3. Procédure d'élection et élection au poste de président.e et vice président.e 2 minutes
- 4. Nomination d'un membre de la communauté 2 minutes
- 5. Courrier 2 minutes
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre de juin 2 minutes
- 7. Suivi du procès-verbal 5 minutes
 - 7.1. Voir point 6.2 du dernier procès-verbal
- 8. Points pour adoption
 - 8.1. Règles de régie interne 10 minutes
 - 8.2. Calendrier des réunions 5 minutes
 - 8.3. Budget de fonctionnement 2 minutes
 - 8.4. Dénonciation de conflit d'intérêt 5 minutes
- 9. Points pour approbation
 - 9.1. Programme d'activités intégrées 5 minutes
- 10. Points pour consultation
 - 8.1 Normes et modalités d'évaluation 4 minutes
- 11. Points d'information
 - 11.1. Mot de la représentante au comité de parents 5 minutes
 - 11.2. Mot de la représentante de la communauté 3 minutes
 - 11.3. Rapport des enseignants 3 minutes
 - 11.4. Rapport du service de garde 3 minutes
 - 11.5. Rapport de la direction 5 minutes
- 12. Varia 5 minutes
- 13. Levée de la séance et date de la prochaine réunion

Annexe 2. Tarification 24-25, Service de garde



DESTINATAIRES: Aux parents utilisateurs du service de garde

DATE : Août 2024

OBJET : Indexation des frais de garde au 1^{er} juillet 2024

Chers parents,

Le gouvernement du Québec a annoncé une indexation du montant de la contribution parentale pour les services de garde en milieu scolaire.

Par conséquent, la tarification quotidienne pour un élève ayant un statut régulier sera d'un montant maximum de **9,50 \$** par jour pour l'année scolaire 2024-2025. Ce tarif s'applique lorsqu'il y a une inscription à deux périodes ou plus en service de garde pour une journée.

Veuillez agréer mes salutations les meilleures,

Direction de l'établissement

ANNEXE 3, Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'établissement 24-25



CALENDRIER DES RENCONTRES,
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 24-25

Mardi le 24 septembre 2024, 18h30
Mardi le 19 novembre 2024, 18h30
Mardi le 17 décembre 2024, 18h30
Mardi le 18 février 2025, 18h30
Mardi le 18 mars 2025, 18h30
Mardi, le 15 avril 2025, 18h30
Mardi le 13 mai 2025, 18h30
Mardi le 3 juin 2025, 18h30

ANNEXE 4, FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS



École Henri-Beaulieu
235, rue Bleignier
Saint-Laurent (Québec) H4M 1B1
514.332.0742

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

Conseil d'établissement 2024-2025 | Déclaration d'intérêts

Je soussigné, _____

domicilié et résidant au _____

et membre du Conseil d'établissement, déclare ce qui suit :

afin de me conformer à l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique et d'éviter que mon intérêt personnel soit en conflit avec celui de l'école, je dénonce, au Conseil d'établissement, mes intérêts s'ils soient directs ou indirects, dans les entreprises suivantes qui ont été ou qui sont susceptibles de mettre en conflit mon intérêt personnel et celui de l'école.

En conséquence, je m'abstiendrai de participer à tout débat et à toute décision sur toute question touchant cette entreprise et j'éviterai d'influencer les décisions s'y rapportant.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ ce ____ jour de

Septembre 2024

ANNEXE 5, LISTE DES ACTIVITÉS INTÉGRÉES APPROUVÉES EN SEPT.

**ACTIVITÉS INTÉGRÉES
ÉCOLE HENRI-BEAULIEU
2024-2025
PRÉSENTÉES AUX MEMBRES DU CÉ LE - 24 septembre 2024**



x	Gratuit+ STM	Groupes	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	Autorisé oui/non Commentaires
EX : CENST (Les roches spatiales)	3\$	104		18									CÉ
1. Sport-Action au CESEP Bois-de-Boulogne	25,00 par enfant + autobus	4 ^e année + multi + acc. 2 ^e cycle										9	
2. Ecole de cirque de Verdun	21,45\$ par enfant + autobus	4 ^e année + multi + acc. 2 ^e cycle			13								
3. Sport-Action au CESEP Bois-de-Boulogne	25,00 par enfant + autobus	3 ^e année										5	
4. Sport-Action au CESEP Bois-de-Boulogne	30,00 par enfant + autobus	2 ^e année										16	
5. Sport-Action au CESEP Bois-de-Boulogne	25\$ par enfant + autobus	présço										3	
6. Sport-Action au CESEP Bois-de-Boulogne	30\$ par enfant + autobus	1 ^e année										13	
7. Centre des Sciences de Montréal	8,75\$ + autobus	3 ^e cycle	18										
8. Théâtre Hiatus, Ville de MtL, parc Gohier	Gratuit + STM	préscolaire										20	
9. Ingaragratj, théâtre, Salle Émile-Legault	Gratuit + STM	2 ^e cycle + ACC 2 ^e cycle						21					
10. Lili et les Corbeaux, théâtre, salle Émile-Legault	Gratuit+ STM	5 ^e année			7								

x	Gratuit+ STM	Groupes	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	Autorisé oui/non Commentaires
Legault													
11. Lili et les Corbeaux, théâtre, salle Émile-Legault	Gratuit+ STM	6 ^e année + ACC 3 ^e cycle			8								24 sept.
12. Hercule et Naïade, théâtre, salle Émile-Legault	Gratuit+ STM	6 ^e année + ACC 3 ^e cycle								25			24 sept.
13. Le Rétactif	Gratuit	3 ^e cycle + ACC 3 ^e cycle									À venir		24 sept.
14. Crosscountry, RSEQ, transport env. 600\$	À venir	Élèves ciblés, 4 ^e à 6 ^e année		3									24 sept.
15. Un monde pour Noël, théâtre Outremont	11,5/élève + STM	5 ^e année et 931				11							24 sept.
16. Prof Dino, la glace sèche	9,15	1 ^e année					20						24 sept.
17. Sortie Unité sans violence	Gratuit+ STM	3 ^e cycle? À préciser										À venir	24 sept.
18. Planétarium mobile	Gratuit	4 ^e année et classe multi		9 oct.									24 sept.
19. Fête de la rentrée	10,95\$ par élève	Tous	19										24 sept.
20. Harmonie Henri-Beaulieu (chorale, Noël)	Gratuit/ 20\$ parent	Élèves inscrits				19							24 sept.

ANNEXE 6, Barème des manifestations



École Henri-Beaulieu

Barème et manifestations 2024-2025

Niveau de compétence	Manifestations observables	Barème
Compétence marquée	L'élève qui a acquis la compétence marquée : <ul style="list-style-type: none"> Est compétent et n'est plus à l'étape du développement de la compétence Est autonome et ne nécessite aucun soutien Ne rencontre aucune difficulté Utilise les stratégies enseignées et celles qui lui sont propres de façon remarquable A une excellente compréhension des concepts enseignés, les applique immédiatement et les transfère dans tous les contextes A un rythme d'apprentissage très rapide et complète très aisément les tâches dans le temps prévu 	100%
		95%
Compétence assurée	L'élève qui a une compétence assurée : <ul style="list-style-type: none"> Développe très bien la compétence Est autonome et ne nécessite aucun soutien Ne rencontre que rarement des difficultés et peut les surmonter seul Utilise les stratégies enseignées et celles qui lui sont propres de façon efficace A une très bonne compréhension des concepts enseignés et les transfère dans certains contextes A un excellent rythme d'apprentissage et complète aisément les tâches dans le temps prévu 	90%
		85%
Compétence satisfaisante	L'élève qui a une compétence satisfaisante : <ul style="list-style-type: none"> Progresse et développe la compétence conformément aux attentes prévues Est autonome, mais peut avoir besoin de soutien occasionnel Rencontre peu de difficultés Utilise les stratégies enseignées de façon efficace, mais peut parfois avoir besoin d'un rappel Comprend des concepts enseignés et les transfère dans certains contextes A un bon rythme d'apprentissage et complète les tâches dans le temps prévu 	80%
		75%
Compétence acceptable	L'élève qui a une compétence acceptable : <ul style="list-style-type: none"> Progresse et développe lentement la compétence Fait preuve d'une certaine autonomie et a besoin de soutien Rencontre des difficultés Utilise certaines stratégies enseignées et a besoin de rappel Comprend les concepts enseignés A un rythme d'apprentissage adéquat et complète les tâches dans le temps prévu 	70%
		65%
Compétence minimale	L'élève qui a une compétence minimale : <ul style="list-style-type: none"> Progresse et développe la compétence avec difficultés Est peu autonome et a besoin d'un soutien régulier Rencontre plusieurs difficultés N'utilise que quelques stratégies enseignées et parfois de façon inefficace malgré les rappels A une compréhension partielle des concepts enseignés A un rythme d'apprentissage lent et/ou irrégulier et complète minimalement les tâches dans le temps prévu 	60%
		55%
Compétence peu développée	L'élève qui a une compétence peu développée : <ul style="list-style-type: none"> Ne progresse pas selon les attentes prévues et développe la compétence avec grandes difficultés Est très peu autonome et a besoin de soutien constant Rencontre constamment des difficultés et ne peut pas les surmonter sans le soutien de l'adulte Utilise parfois les stratégies enseignées, mais de façon inefficace A une compréhension erronée ou limitée des concepts enseignés A un rythme d'apprentissage très lent et complète difficilement les tâches dans le temps prévu 	50%

Mesure exceptionnelle (cas par cas)

Compétence non développée	L'élève qui a une compétence non développée : <ul style="list-style-type: none"> N'a généralement pas les acquis lui permettant de développer la compétence, de comprendre les différents concepts enseignés et de mettre en application les stratégies N'est pas autonome et malgré le soutien constant, il ne réussit pas N'applique pas les stratégies enseignées malgré la présence permanente de l'adulte A un rythme d'apprentissage qui ne lui permet pas de suivre le groupe Ne complète pas les tâches dans le temps prévu 	40%
---------------------------	--	-----